



Port des EPI - exigences de l'employeur - MOA/Construction

Par sbnh

Bonjour,

Travaillant dans une structure publique, dans une direction chargée de la maîtrise d'ouvrage de projets urbains, mon supérieur hiérarchique m'a chargée de commander des Equipements de Protection individuelle destinés aux équipes projets pour leurs visites des chantiers en cours. Il m'a par ailleurs demandé de creuser le sujet de ces exigences et de ses responsabilités par rapport à ces équipements, mais je n'ai rien trouvé qui soit convaincant pour l'instant. Il souhaite en gros savoir si quoi que ce soit réglemente particulièrement comment les visiteurs doivent être équipés (quels équipements, quelles normes minimum). Est-ce particulier à chaque chantier et donc à chaque entreprise susceptible d'accueillir les chargés de projet en visite ? Est-ce un sujet à arbitrer au sein de ma structure directement (CHSCT peut-être) ?

Merci d'avance,

S